

# DIAPOSITIVE NUMERIQUE

La Cine-Picture (dispositive numérique) remplace la diapositive traditionnelle. L'image fixe est rendue de manière électronique par un lecteur

## Conception graphique

- Sur le plan de sa conception, la Cine-Picture se rapproche le plus de l'affiche. Les informations doivent pouvoir être perçues en un seul coup d'œil.
- Un contraste net est important. Une écriture d'un rouge intense sur un fond bleu vif est peu lisible

**Durée de la projection** : 7'' et elles sont diffusées avec une musique de fond

**Type de format** : JPEG (.jpg)

## Spécifications (sans son)

- Format : 16 :9
- Points images : 1920 x 1080 pixel
- Intensité de couleur : Espace de lumière RVB
- Nom du fichier : indiquer les noms du client et du sujet
- Résolution : 300 dpi

## Livraison

- Par courriel : [info@cinelagrange.ch](mailto:info@cinelagrange.ch)

## Dates

- La Cine-Picture peut être mise en circuit tous les jours

# CONDITIONS GENERALES

1. Le cinéma est tenu, dans la mesure où le client a rempli ses conditions et sauf cas de force majeure et à titre exceptionnel, de projeter la diapositive une fois par séance ordinaire.
2. La projection d'une diapositive dure au minimum cinq (5) secondes. Elle se fait en lumière tamisée et sur fond musical.
3. La diapositive est mise à disposition du cinéma par le client pour la durée du contrat. Le client peut demander, en tout temps et autant de fois qu'il le désire, un changement de diapositive. Le cinéma restitue la diapositive au terme du contrat.
4. Conformément aux dispositions du cinéma, les publicités ayant trait au tabac et/ou à l'alcool ne sont pas acceptées.

## Contact et renseignements

Pour toutes questions concernant le présent contrat :

personne de contact :

Cinéma La Grange  
Gaby Girod, gérante  
Case postale 2056  
2800 Delémont 2  
☎ 032 422 70 94

**CONTRAT POUR LA PROJECTION DE DIAS PUBLICITAIRES**  
entre

Société coopérative du Cinéma La Grange  
Case postale 2056  
2800 Delémont 2

et

- CinePicture**  Fournie par le client, sans intervention du cinéma  
(spécificités en page 2)
- Durée et tarif**
- |                          |            |           |                          |          |   |
|--------------------------|------------|-----------|--------------------------|----------|---|
| <input type="checkbox"/> | 1 an à     | CHF 500.- | <input type="checkbox"/> | 2 sujets | CHF 700.-                                   |
| <input type="checkbox"/> | 6 mois à   | CHF 300.- |                          |          |   |
| <input type="checkbox"/> | 3 mois à   | CHF 200.- |                          |          |   |
| <input type="checkbox"/> | 1 mois *   | CHF 100.- |                          |          | * uniquement pour manifestation culturelle, |
| <input type="checkbox"/> | 15 jours * | CHF 70.-  |                          |          | exposition, etc.                            |

**Contrat** Tacitement reconductible pour une nouvelle période (même durée), sauf ordre contraire du client quinze jours avant l'échéance contractuelle. Les conditions financières liées à la durée sont automatiquement adaptées si cela se justifie.

**Facturation** Le client s'engage à régler la facture produite par le cinéma sous dix jours à compter de sa réception.

**Conditions générales** Le client atteste par sa signature en avoir pris connaissance et les accepter.

Pour accord :

Delémont, le ..... (établi en deux exemplaires)

Le client :

**cinéma**  
**la grange**

Le cinéma :  
Gaby Girod, gérante

*G. Girod*